

# REGION GUADELOUPE

## ----- CONSEIL REGIONAL

Première réunion plénière ordinaire  
du conseil régional

Séance du vendredi 22 janvier 2016

### RAPPORT AU CONSEIL REGIONAL

#### **Objet : création de la commission ad'hoc et désignation de ses membres**

Conformément à l'article L4132-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil régional forme ses commissions et procède à la désignation de leurs membres.

Ces commissions sont chargées principalement d'étudier et d'émettre un avis sur les dossiers techniques avant leur examen devant l'assemblée délibérante (commission permanente ou assemblée plénière).

Il est proposé de créer une commission ad'hoc spécifique qui interviendra pour l'examen de dossiers relevant du secteur de l'octroi de mer et de procéder à la désignation de ses membres.

Cette commission ad'hoc sera composée, d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-rapporteur et d'autres membres. Cette commission pourra être élargie à d'autres membres non élus en raison de leur compétence sur les affaires présentées.

La nomination des membres de cette commission est effectuée soit par un scrutin privé soit par un scrutin public en cas d'unanimité sur ce point. Une liste unique sur une base consensuelle peut être retenue.

Je vous propose de prendre connaissance de la composition de cette commission, jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional

Ary CHALUS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 4132-21 ;

Sur le rapport présenté par le président du conseil régional  
et après avoir en délibéré,

### **D E C I D E**

- Article 1 de désigner les membres de la commission ad'hoc – octroi de mer conformément au tableau annexé à la présente délibération qui en fait partie intégrante.
- Article 2 la délibération n° CR/15-561 du 26 juin 2015 relative à la composition et à la désignation des commissions ad'hoc est abrogée.
- Article 3 Le président du conseil régional, le directeur général des services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le

Le président du conseil régional,

Ary CHALUS

ANNEXE A LA DELIBERATION N° CR/16- DU 22 JANVIER 2016

COMPOSITION DE LA COMMISSION AD' HOC OCTROI DE MER

<p>-I-</p>	<p>Commission Octroi de mer</p>	<p>Président : LOSBAR Guy</p> <p>Vice-président : SERVA Olivier</p> <p>Secrétaire-rapporteur : PENCHARD Marie-Luce</p> <p>Autres membres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CELIGNY Maguy</li><li>- HUBERT Jean-Marie</li><li>- CHRISTOPHE Jean-Claude</li><li>- BRUDEY Hilaire</li><li>- LUREL Victorin</li><li>- HERMIN Georges</li></ul> <p>Membres invités : Socioprofessionnels Administrations Experts</p>
------------	---	---